

**Forts de nos origines,
militons avec *fiereté***

CONGRÈS du Conseil central de Québec -
Chaudière-Appalaches - CSN

17 AU 21 JUIN 2019

RAPPORT DU CONSEIL SYNDICAL

C'est fort de l'énergie militante qui s'est dégagée du congrès de juin 2016 que le conseil syndical a entrepris son mandat lors de la réunion de la rentrée, qui a eu lieu au Manoir du Lac Delage au mois de septembre suivant.

Ce fut d'abord l'occasion de tisser des liens avec les salarié-es et le comité exécutif du conseil central, pour jeter les bases d'une collaboration fructueuse et efficace tant nécessaire à l'accomplissement des mandats.

Également, cela a été l'opportunité de s'approprier les orientations et les résolutions émanant du congrès, par l'attribution des responsabilités relatives et l'adoption d'un plan de travail déterminant les échéanciers.

En plus de deux conférences qui ont abordé l'environnement médiatique régional et la place des organisations syndicales dans la conjoncture socioéconomique contemporaine, il fut longuement question du rôle des représentantes et représentants à la vie régionale : l'importance de la constance dans les contacts qu'ils auront avec les syndicats sous leur responsabilité, de même que leur rôle de membre de l'instance politique qu'est le conseil syndical.

Rappelons que c'est le conseil syndical qui désigne les responsables du comité des femmes et des dossiers priorités par le conseil central, comme l'éducation, les jeunes ou la santé et la sécurité au travail ; il décide également de la délégation au conseil fédéral de la CSN.

Il faut aussi noter que depuis 2016, comme l'a résolu le congrès, le nombre de représentantes et représentants à la vie régionale est passé de douze à quatorze pour diminuer la quantité de syndicats dévolus à chacune et chacun.

Rétrospective

La première année du mandat a lourdement été marquée par l'application de la loi n° 10 du gouvernement Couillard, qui venait à nouveau fusionner les établissements du secteur de la santé et des services sociaux, provoquant ainsi une vaste campagne d'adhésion syndicale à travers tout le Québec. Notre grande région n'a pas été épargnée et le conseil central s'y est investi significativement.

Quoique le résultat global ait été positif dans les catégories¹ 2, 3 et 4 au CIUSSS² de la Capitale-Nationale et la catégorie 3 au CISSS³ de Chaudière-Appalaches, ce ne fut pas aussi heureux pour la catégorie 1 au CIUSSS ainsi que les catégories 2 et 4 au CISSS ; cela provoqua le départ de trois représentantes à la vie régionale provenant des régions de Portneuf, de la Côte-du-Sud et de la région des Appalaches, ainsi que de la trésorière. Nous saluons Sylvie Huot, Cynthia St-Hilaire-Gagné, Érika Caron ainsi que Nathalie Delisle, et les remercions chaleureusement pour leur implication remarquée dans nos rangs.

Les postes ont été pourvus lors d'assemblées générales subséquentes et fait à noter, par des militantes et militants du secteur privé, notamment de l'industrie manufacturière. Cela venait réaliser un souhait émis dans le rapport du conseil syndical au congrès de 2016.

Cependant, il faut indiquer aux congressistes que le roulement de militantes et militants aux postes de RVR, que nous avons déploré au congrès de 2016, s'est accentué par la suite. Plusieurs raisons peuvent être invoquées telles que la maladie, un départ à la retraite ou une modification apportée à la structure d'un syndicat, causant la perte de la délégation. Mais d'autres raisons sont davantage reliées à l'engagement au niveau du syndicat local, qui restreint la disponibilité pour bien accomplir son mandat au conseil central, ou même à la possibilité de se libérer syndicalement en raison de la pénurie de main-d'œuvre, qui est un phénomène plutôt récent.

À la suite d'une compilation, nous constatons que le taux de présences aux réunions du conseil syndical oscille autour de 65 % et que le poste de RVR de la région des Appalaches n'a pas été pourvu, faute de candidatures, depuis le mois de juin 2017.

Malgré un taux de roulement appréciable, nous croyons que le conseil syndical a bien assumé son rôle ; il s'en dégage un bon sentiment d'appartenance du fait qu'il a été impliqué dans toutes les décisions importantes qui ont marqué le mandat.

Cependant, cela a été plus difficile au niveau de la régularité et de la forme des contacts avec les syndicats. La formule des appels téléphoniques est plus compliquée et nécessite

¹ Catégorie 1 : Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires
Catégorie 2 : Personnel paratechnique, services auxiliaires et de métiers
Catégorie 3 : Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration
Catégorie 4 : Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux

² CIUSSS: Centre Intégré Universitaire de Santé et de Services Sociaux

³ CISSS: Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux

davantage de disponibilité, tout en ayant un effet de dérangement pour les officières et officiers des syndicats lorsque cela est fait en dehors des heures de travail. Les courriels ont leurs avantages, mais également leurs limites, car ils sont plus impersonnels et ne permettent pas de jauger de la qualité de la vie syndicale au niveau local, pour, au besoin, détecter des problèmes qui nécessitent une intervention du conseil central ou de la fédération.

Perspectives

En considération de ce qui précède, le conseil central doit pouvoir compter sur des représentantes et représentants à la vie régionale impliqués et conscients de l'importance du rôle qu'ils auront, notamment à la lumière des propositions que soumet le comité exécutif au présent congrès. Ces propositions sont résolument axées sur le soutien aux syndicats affiliés et à ce chapitre, les RVR seront en première ligne et devront assumer une présence accrue avec des façons qui seront définies dans le plan de travail triennal du nouveau mandat.

Une approche mieux adaptée et systématisée doit être élaborée afin d'optimiser la qualité et la pertinence de nos contacts et de nos interventions. À cet effet, les réunions du conseil syndical seront des moments privilégiés pour de la formation continue et des échanges sur l'opérationnalisation des mandats. Il en est de même pour les représentations de la délégation du conseil central au conseil confédéral de la CSN, tout en comptant sur le même engagement pour les travaux au sein des comités et dossiers relevant des RVR.

Pour que l'ensemble des mandats et responsabilités puissent se réaliser avec succès, le conseil central doit pouvoir compter sur une solide stabilité nécessitant une implication et une volonté de militer responsables et senties, afin de perpétuer la force des origines de notre organisation et la fierté à son appartenance. La réunion de la rentrée, en septembre prochain, servira principalement à développer cet aspect.

Bon congrès,
Le conseil syndical